

Reims, le - 1 FEV. 2021

Direction des Ressources Humaines  
Service GPEEC  
[drh.recrutement@univ-reims.fr](mailto:drh.recrutement@univ-reims.fr)  
Affaire suivie par  
Julie DESTREBECQ  
[julie.destrebecq@univ-reims.fr](mailto:julie.destrebecq@univ-reims.fr)  
03 26 91 80 11

Le Président de l'Université  
de Reims Champagne-Ardenne

aux

*Destinataires in fine*

**Objet : Campagnes de recrutement**

L'université en tant qu'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) doit favoriser le recrutement de personnels titulaires pour pourvoir aux emplois permanents, notamment par le biais des campagnes d'emplois. A titre dérogatoire et dans le but d'assurer la continuité du service public, un recrutement complémentaire peut être mis en place.

La procédure actuelle de traitement des demandes de recrutement « au fil de l'eau » ne permet pas à l'établissement de répondre aux enjeux d'une analyse des demandes circonstanciées, sur le plan GPEEC et financier. Il ne permet pas non plus d'optimiser la mobilité interne et de donner la priorité aux emplois pérennes aux agents de l'université.

Dans une logique d'anticipation, de maîtrise budgétaire et d'une meilleure efficacité des recrutements, je vous informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les demandes de recrutement d'emplois permanents sur budget Etat de l'établissement seront étudiées par campagnes. Ainsi, deux campagnes de recrutements externes seront organisées par an, avec des prises de poste au 1<sup>er</sup> mars et au 1<sup>er</sup> septembre de l'année N. Chaque campagne sera précédée d'une phase de mobilité interne. Chaque poste validé, non pourvu en interne, sera publié pour un recrutement externe. Ne sont pas concernés les demandes de recrutement sur ressources propres et les emplois scientifiques.

A cet effet, vous trouverez en annexe de ce courrier, une présentation de ce processus de recrutement, le calendrier de mise en œuvre ainsi que le formulaire à compléter. De manière transitoire, pour l'année 2021, le calendrier pour la première campagne est décalé. Ainsi, les demandes de recrutements sur emplois permanents sont à transmettre avant le 19 février 2021 à l'adresse [drh.recrutement@univ-reims.fr](mailto:drh.recrutement@univ-reims.fr), pour des prises de poste prévues au 1<sup>er</sup> juin 2021.

La Direction des Ressources Humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Guillaume GELLÉ



**Destinataires :**

Mesdames et Messieurs les directeurs de composante  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'unité de recherche  
Mesdames et Messieurs les responsables des services administratifs,  
les responsables des services communs et centraux

**Copie pour information :**

Mesdames et Messieurs les référents des Ressources Humaines

